



SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

Objet : Contrôle du trafic et des revenus des réseaux mobiles en République du Bénin

Référence SIGMAP : S_DCT_99906

Avis n° : 007 / ARCEP/SE/PRMP/SPMP/2024 du 12/12/2024

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'ARCEP BENIN, version n°2 publié sur le portail web des marchés publics le 10 décembre 2024.
2. L'ARCEP BENIN a inscrit dans son Budget Exercice 2024 des ressources et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au **contrôle du trafic et des revenus des réseaux mobiles en République du Bénin**.
3. L'ARCEP BENIN sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services qui consiste à contrôler les trafics et les revenus des réseaux mobiles en République du Bénin en vue de s'assurer de leur exactitude, leur sincérité et leur exhaustivité.

Le partenaire assurera :



- le contrôle du trafic écoulé par les opérateurs GSM au Bénin (voix, SMS, données Internet, OTT) ;
- la validation du chiffre d'affaires des opérateurs ;
- la lutte contre les fraudes téléphoniques (By-Pass, SIMBox, Refiling) avec la géolocalisation des foyers ;
- la lecture des transactions relatives au porte-monnaie mobile (Argent mobile) ;

De façon spécifique, le partenaire devra accompagner l'ARCEP BENIN :

A. Dans le domaine de la certification des revenus

- La lecture et l'exploitation des données de revenus des opérateurs (l'ensemble des CDRs des différents nœuds des systèmes de facturation des opérateurs sont lus et permettent d'évaluer le chiffre d'affaires) ;
- La lecture de la tarification appliquée par les opérateurs en ce qui concerne les services commercialisés sur le réseau (voix, sms, données, etc) ;
- La collecte et le traitement des flux des transactions du service mobile money ;
- La collecte et le traitement des données spécifiques des réseaux intelligents (nœuds AIR et SDP) permettant de suivre le respect des obligations liées aux offres et services des opérateurs de téléphonie.
- La collecte et le traitement des données relatives aux appels ROAMING ;
- La lecture de la tarification appliquée par les opérateurs en ce qui concerne les interconnexions en vue d'apprécier leur exactitude.
- La collecte des renseignements et données statistiques liés aux tarifs en vigueur sur le marché international, en ce qui concerne les appels vers le Bénin.

B. Dans le domaine du contrôle du trafic

- La lecture et l'exploitation des volumes de trafics des services voix, sms, données et autres services issus des différents nœuds du réseau (MSC, IN, Billing System) ;
- L'assistance à la gestion des plaintes en utilisant les informations issues du traitement des nœuds du CCN, AIR et SDP.
- Le contrôle du trafic :
 - * Voix et : minutes, nombre d'appels par classe de numéros (numéros classiques, numéros courts, numéros SVA, etc....) ;
 - * SMS : nombre de messages par classe de numéros ;
 - * DATA : volume de données consommé par abonné à granularité horaire ;
 - * OTT : nombre d'appels et de messages OTT ; bande passante exploitée et autres informations utiles ;
- La présentation des statistiques des données relatives aux appels ROAMING ;



- La présentation des statistiques relatives aux terminaux mobiles en utilisation au Bénin et l'évolution du parc de ces terminaux ;

C. Dans le domaine de la détection des fraudes téléphoniques

- L'analyse et la détection des cas de fraudes téléphoniques (By-Pass, SIMBox, Refiling) avec une possibilité de géolocalisation des foyers de fraude ;
- L'analyse et la fourniture instantanée des statistiques sur le comportement des abonnés.
- La génération, à partir des pays étrangers, d'appels tests en vue de la détection des routes frauduleuses ;
- La détection d'appel local ou international qui aurait été effectué en dehors des normes fixées par la réglementation en vigueur.

D. Dans le domaine du contrôle du mobile money

- La collecte et la lecture des enregistrements des transactions mobile money de tous les opérateurs ;
- Le calcul des revenus du mobile money ;
- Le calcul des volumes de transactions par type de transactions ;
- Le calcul des volumes de services de réseaux télécom (USSD, SMS, etc.) liés à l'utilisation du mobile money.



E. Supervision et accès aux informations

- Les informations relatives aux différents contrôles seront mises à disposition à travers un accès facile et sécurisé permettant une supervision en temps réel de l'ensemble des informations collectées et analysées avec des modularités permettant de définir des rôles et de les assigner à différents types d'utilisateurs pour différents usages.
- 4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ARCEP BENIN et prendre connaissance du dossier d'appel à concurrence tous les jours ouvrables de **08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heure locale (GMT+1)** à l'adresse mentionnée ci-après :

**SECRETARIAT PERMANENT DES MARCHES PUBLICS DE L'ARCEP
BENIN (SPMP) SIS AU 1^{ER} ETAGE DE L'IMMEUBLE MAERSK HOUSE,
ZONE OCBN, 01 BP 2034 COTONOU (BENIN)**
TEL : +229 01 21 31 01 65, FAX : +229 01 21 31 00 67
COURRIEL : spmp@arcep.bj

6. Les exigences en matière de qualification sont :

❖ Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques (Eliminatoires) :



Le soumissionnaire doit remplir les conditions suivantes :

- justifier d'au moins dix (10) années d'expérience dans le domaine du contrôle des trafics et des revenus pour le compte d'un régulateur des communications électroniques ou d'une administration d'Etat. Lesdites expériences seront justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution ou de service fait délivrées et signées par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales) ou toutes autres personnes morales de droit privé ou procès-verbal de réception et copie de la page de garde et de signature des contrats signés pour le candidat ;
- avoir réalisé au moins deux (02) projets de contrôle du trafic et des revenus des réseaux mobiles au cours des quinze (15) dernières années (2010 à 2024 inclus) ;
- justifier d'au moins deux contrats en cours avec des clients Etats ou régulateurs au niveau régional, dans un environnement multi opérateurs de réseaux de communications électroniques ;

Les qualifications et expériences citées ci-dessus sont à justifier au minimum par des attestations de bonne fin d'exécution ou de service fait délivrées et signées par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants ou procès-verbal de réception et copie de la page de garde et de signature des contrats signés pour le candidat.

L'ARCEP BENIN se réserve le droit de vérifier les informations fournies auprès des entreprises ou autorités contractantes citées par le soumissionnaire.

Exigences financières (Eliminatoires) :

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autre que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **six cent millions (600 000 000) FCFA** justifié par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ;
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel au titre des activités de contrôle du trafic et des revenus pour le compte d'un régulateur de communication électronique ou d'une administration ou de toute autre personne morale de droit privé au cours des trois (03) dernières années (2021, 2022, 2023), au moins égal à **un milliard huit cent millions (1 800 000 000) franc CFA**, justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites à l'annexe A-3-2.

❖ Pour les nouvelles entreprises (entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence) :

Exigences techniques (Eliminatoires) :



Le soumissionnaire doit être dans le domaine du contrôle du trafic et des revenus des réseaux de communications électroniques justifié par son registre de commerce, ses statuts. En cas de groupement cette exigence doit être respectée par au moins un membre.

Il doit fournir un personnel d'encadrement composé de :

- un expert en revenue assurance de niveau BAC+5 minimum en économie, télécommunications, informatique ou équivalent satisfaisant au minimum les conditions ci-après :
 - avoir au moins dix (10) ans d'expérience chez un régulateur des communications électroniques ou un opérateur de réseaux mobiles de communications électroniques;
 - avoir suivi des formations sur la supervision des centre de trafics et l'analyse des données des compteurs OMC et des CDRs des opérateurs de réseaux de communications électroniques ;
 - avoir réalisé au moins trois (03) missions relatives à la certification des revenus des opérateurs de réseaux mobiles de communications électroniques ;
 - un ingénieur statisticien de niveau BAC+5 minimum satisfaisant au minimum les conditions ci-après :
- avoir au moins dix (10) ans d'expérience chez un régulateur des communications électroniques ou un opérateur de réseaux mobiles de communications électroniques ;
- avoir participé ou assuré la réalisation d'au moins trois (03) missions de gestion des observatoires des marchés de communications électroniques;
- avoir participé à la réalisation d'au moins trois (03) missions relatives à la certification des revenus des opérateurs de réseaux mobiles de communications électroniques;
 - un ingénieur informaticien de niveau BAC+5 minimum satisfaisant au minimum les conditions ci-après :
- avoir au moins dix (10) ans d'expérience chez un régulateur des communications électroniques ou un opérateur de réseaux mobiles de communications électroniques ;
- avoir une expérience dans la lecture des CDR du MSC et de l'IN;
- avoir participé à la réalisation d'au moins trois (03) missions relatives à la certification des revenus des opérateurs de réseaux mobiles de communications électroniques.

BON A LANCER

Exigences financières (Eliminatoires) :

- Les entreprises naissantes devront produire leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'exercice devront produire les états financiers de leurs année d'existence dans les formes prescrites par le point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autre que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **six cent millions (600 000 000) FCFA** justifié par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ;
- fournir une assurance multirisque professionnelle qui couvre le montant hors taxes de son offre (montant à préciser sur le document) ;
- Les qualifications et expériences citées ci-dessus sont à justifier au minimum par des attestations de bonne fin d'exécution ou de service fait délivrées et signées par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants ou procès-verbal de réception et copie de la page de garde et de signature des contrats signés pour le candidat.
- Les expériences et qualifications du personnel d'encadrement doivent être justifiées par des Curriculum vitae + diplôme ou attestation de formation et certificat de travail signés par les organismes compétents de formation des pays de leur délivrance ou attestation de participation à des missions ;
- La date d'obtention de diplôme sera décomptée à partir de la date de délibération du jury.



NB : Les expériences seront décomptées à partir de la date d'obtention des diplômes ou des certificats pour les anciennes entreprises et pour les nouvelles entreprises (entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence).

Voir le document d'appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai d'exécution du présent marché est de six (06) mois au plus tard.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet du dossier d'appel d'offres à compter du 12/12/2024. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics sis au 1^{er} ETAGE DE L'IMMEUBLE MAERSK HOUSE, ZONE OCBN, 01 BP 2034 COTONOU (BENIN) TEL : +229 01 21 31 01 65, FAX : +229 01 21 31 00 67.
9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique portant la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES RELATIF AU CONTRÔLE DU TRAFIC ET
DES REVENUS DES RESEAUX MOBILES EN REPUBLIQUE DU**

BENIN »

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE »

BON A LANCER

au plus tard le 13/01/2025 à 10 heures précise heure locale (GMT+1) au **SECRETARIAT PERMANENT DES MARCHES PUBLICS DE L'ARCEP BENIN (SPMP) SIS AU 1^{ER} ETAGE DE L'IMMEUBLE MAERSK HOUSE, ZONE OCBN**. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, le 13/01/2025 à 10 heures 30 minutes heure locale (GMT+1), à l'adresse ci-après :

**SALLE DE CONFERENCE DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'ARCEP
BENIN SIS AU 1^{ER} ETAGE DE L'IMMEUBLE MAERSK HOUSE, ZONE
OCBN, COTONOU (BENIN)**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de dix-huit (18 000 000) francs CFA.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel à concurrence.

12. Les offres devront demeurer valides pour une période de cent-vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Fait à Cotonou, le

11 décembre 2024

La Personne Responsable des Marchés Publics,

PRMP D'ANALANCER

Geoffroy Adétola ATCHOKOSSI